Numérique

Cartes IGN : une application qui vous aide à vous repérer et à mieux comprendre votre environnement

Publié le 17 mai 2024 - Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Cet article est ancien
L'information n'est **peut-être plus exacte**

L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) propose depuis le 15 mai 2024 une nouvelle application pour les téléphones portables et les tablettes : Cartes IGN. Destinée entre autres au grand public, elle permet de découvrir le territoire français et les évolutions de celui-ci causées notamment par le changement climatique.

L'application gratuite Cartes IGN, développée par l'Institut national de l'information géographique et forestière (un établissement public), vous permet notamment :

- d'obtenir un itinéraire à emprunter, en tant que piéton ou conducteur d'un véhicule motorisé, après avoir indiqué un point de départ et d'arrivée ;
- d'observer les évolutions du territoire français en comparant des cartes ou des vues aériennes d'un même endroit à différentes périodes (notamment les années 1950-1965 et 2000-2005) ;
- d'obtenir des informations sur un bâtiment (hauteur, nombre de logements, année de la construction, etc.), sur le type de culture produite dans un champ, sur les essences d'arbres qui composent une forêt ou sur la nature d'une plage (sable ou galets) ;
- d'afficher des lieux témoignant de la transformation du territoire français, et ainsi observer l'impact de l'agriculture intensive sur des paysages agricoles du pays, l'effet de la désindustrialisation dans certaines régions, l'empreinte du tourisme sur la côte atlantique, ou encore l'expansion conjointe de la ville et de la forêt dans le département des Hautes-Pyrénées…
- de découvrir des « points d'intérêt » (lieux de culture ou sportifs, transports, restaurants, hébergements, services publics, commerces…) situés autour de l'endroit où vous vous trouvez ou à proximité d'un lieu ou d'une adresse que vous indiquez.

Vous pouvez par ailleurs signaler une anomalie concernant des informations présentes sur l'application (une différence entre ce que vous constatez sur place et la représentation sur carte effectuée par l'Institut national de l'information géographique et forestière). Il peut notamment s'agir :

- d'une modification du réseau routier ;
- du changement de nom d'une rue ;
- de la construction ou de la destruction d'un bâtiment.

Pour obtenir l'application Cartes IGN sur votre téléphone portable ou sur votre tablette, vous devez la télécharger dans votre boutique en ligne d'applications.

À savoir

L'Institut national de l'information géographique et forestière précise qu'aucune de vos données personnelles n'est collectée via cette application.

À noter

Cartes IGN remplace une précédente application de connaissance du territoire développée par l'Institut national de l'information géographique et forestière : Géoportail.

Les différentes fonctionnalités de Cartes IGN ne concernent que le territoire français.

Voir aussi

Lancement de l'application mobile "Cartes IGN" (https://www.ecologie.gouv.fr/lancement-lapplication-mobile-cartes-ign)
Ministère chargé de l'environnement
Cartes IGN, une application pour découvrir la France autrement (https://www.ign.fr/institut/espace-presse/cartes-ign-une-application-mobile-pour-comprendre-le-territoire-et-decouvrir-la-france-autrement)

Agenda

DU 7 JANV. AU 3 FÉVR. 2026
Consommation
Quelles sont les dates des soldes d'hiver 2026 ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A17952)
Publié le 12 décembre 2025

À PARTIR DU 1 JANV. 2026
Transports franciliens
Quels seront les nouveaux tarifs des transports en Ile-de-France à partir du 1er janvier ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A18679)
Publié le 11 décembre 2025

DU 15 JANV. AU 21 FÉVR. 2026
Démographie
Recensement de la population : quand et où a-t-il lieu en 2026 ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A16298)
Publié le 04 novembre 2025

Voir toutes les échéances (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/agenda)